

# PREFECTURE DE LA MOSELLE

## DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un abattoir sur le territoire de la commune de Sarreguemines déposée par la société Abattoir du Pays de Sarreguemines SAS

Pétitionnaire : Société du Pays de Sarreguemines SAS

Le préfet de la Moselle a prescrit le 26 février 2019 une enquête publique sur la demande présentée par la société Abattoir du Pays de Sarreguemines SAS relative au projet susmentionné.

Cette enquête aura lieu du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 3 mai 2019, pendant une durée de 33 jours dans la commune de Sarreguemines, désignée siège de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 kms sont : Sarreguemines, Bliesbruck, Blies Ebersing, Rémelfing, Sarreinsming, Blies Guersviller, Frauenberg, Wiesviller et Zetting en Moselle ainsi que Kleinblittersdorf (quartier de Sitterswald), et Mandelbachtal (quartier de Habkirchen) en Allemagne (Land de Sarre).

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. René MULLER, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude environnementale :

- sur support papier en mairie de Sarreguemines, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarreguemines »,
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la Préfecture de 8h30 à 15h30.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Sarreguemines, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public,
- par écrit à cette même mairie – 2 rue du Maire Massing – 57200 SARREGUEMINES à l'attention de M. René MULLER, désigné en qualité de commissaire enquêteur,
- sur le **registre électronique, fortement recommandé et à privilégier**, accessible depuis le site internet de la préfecture de la Moselle,
- par courrier électronique, en cas d'impossibilité d'accès au registre dématérialisé à l'adresse : [enquete-publique-1182@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1182@registre-dematerialise.fr).

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sarreguemines pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

- |                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| - lundi 1 <sup>er</sup> avril 2019 | de 10h à 12h |
| - jeudi 11 avril 2019              | de 14h à 16h |
| - mardi 23 avril 2019              | de 10h à 12h |
| - vendredi 3 mai 2019              | de 15h à 17h |

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à Mme Anne MULLER – société Abattoir du Pays de Sarreguemines SAS Rue Guillaume Schoettke – 57200 SARREGUEMINES - tél 03 87 98 71 60 [anne.muller@boviveau.fr](mailto:anne.muller@boviveau.fr)

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du Préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Sarreguemines, à la Préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et un permis de construire ou un refus.